



PROTOCOLE SUR L'ORGANISATION DES SOINS ET DES URGENCES 2/2

POUR ALERTE LE SAMU

Composer le 15 indiquer l'endroit et les modalités d'accès préciser le type d'évènement (chute...) décrire l'état observé au médecin du SAMU– ne pas raccrocher le premier laisser la ligne téléphonique disponible

PETITS SOINS COURANTS

Cela est du ressort de l'infirmière, qui organise ces soins dans ses locaux.

L'armoire à pharmacie est fermée à clés.

En cas d'absence de l'infirmière, un plateau pour soins courants est disponible à l'infirmierie;

► TROUSSE DE SECOURS

Disponible dans les locaux suivants: vie scolaire A et B, Economat, accueil (loge), Administration, Cuisine, Gymnase

► SORTIE OU VOYAGE SCOLAIRE

La trousse à emporter est à réserver à l'infirmierie

PAI (Projet d'accueil Individualisé)

C'est un document qui précise les adaptations nécessaires à la vie des élèves souffrant de maladies chroniques sur le temps scolaire (aménagements, prise de médicaments). Il établit également les mesures à prendre en cas d'urgence (protocole d'intervention en cas d'urgence).

► PROTOCOLE SD'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

Ils sont diffusés au chef d'établissement, aux CPE, aux professeurs principaux et aux professeurs d'EPS. Une armoire fermée à clés dans l'infirmierie contient les médicaments du PAI; aux heures de présence de l'infirmière, c'est elle qui est chargée

d'alerter le SAMU et d'appliquer les consignes données (prise de médicaments, injections si nécessaire). Les élèves en sont informés ainsi que les membres de la communauté éducative en cas d'absence de l'infirmière;

Se conformer aux dispositions prévues spécifiquement

FICHE D'URGENCE MEDICALE NON CONFIDENTIELLE

Elle est obligatoirement remplie par les parents ou responsables de l'élève au moment de l'inscription ou de la réinscription.

Elle accompagnera l'élève en cas d'hospitalisation et sera communiquée au médecin du SAMU en cas d'intervention.

Les parents sont informés de l'évacuation de l'élève vers une structure de soins.

DIFFUSION DU PROTOCOLE SOINS ET URGENCES

Ce protocole sera diffusé auprès des adultes de l'établissement, des élèves et des familles par le biais du règlement intérieur;

Le protocole d'alerte au SAMU sera affiché dans les lieux suivants:

- Vie scolaire A et B
- Infirmierie
- Accueil (loge)
- Administration
- Gymnase
- Cuisine
- Economat